



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Natation

20 avenue des frères Montgolfier - 69680 Chassieu

secretariat@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.78.83.13.99

Association reconnue d'utilité publique loi 1901

N° Siret : 828 474 148 00024 – APE : 9312Z - N° de déclaration d'activité : 84 69 15017 69

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation

7 rue de l'industrie – 38320 EYBENS

erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr - Tél : 04.76.51.71.88

<https://erfan-grenoble.fr>



COMMISSION AISANCE AQUATIQUE

Vendredi 22 janvier 2022 à 9h

Présence :

Yael DUDO – Claire RIGOUX - Marion VIGOUROUX – Marc BEGOTTI –

Excusés : Charles BAGGIONI – Christophe MOUICI - Thierry LEFAURE

Points du jour

- Communication sur les formations de formateurs du Puy et La cote Saint André. Modalités et Conditions de participations.

3 sessions : Stage bleu au Puy en Velay à Pâques – Classes bleues à La Côte St André et Cluses en Juin. Des informations vont être transmises aux éducateurs de la Ligue afin d'aller se former en tant que « formateur AA ». Nombre de places et dates sur une fiche d'inscription.

- Formation Instructeur AA, inscription sur la formation de l'INFAN du 7 au 11 mars 22.

Deux personnes sont pressenties : Samman ALIREZAI et Alice DE BRUYN, nous proposerons une 3^{ème} personne : Fanny DAOUST.

Pour l'heure nous sommes toujours en attente de la fiche d'inscription fédérale.

- Communication du dispositif AA vers les clubs.

Rien n'incite les éducateurs de clubs à s'engager dans une formation qu'ils perçoivent comme non primordiale. Aucune obligation à ce jour d'être formé pour organiser des sessions aisance aquatique et obtenir des financements.

De plus peu de différenciation perçue entre le JAN et le AA.

La ligue pourrait envoyer une information aux dirigeants pour engager les structures à former leurs éducateurs et répondre à l'ANS. L'information de formation Aisance Aquatique pourrait apparaître sur le site de la Ligue, avec un lien qui renvoie vers le site de l'ERFAN.

- Demander à Christian MERLET de faire le suivi des formateurs AA ERFAN afin de connaître les démarches engagées dans leur secteur géographique, les freins et les partenariats.

Le listing à jour à la date du 28 janvier lui sera transmis ainsi qu'à la commission.

- Question se pose sur la formation de personnes extérieures à l'ERFAN et la Ligue. Nous pouvons ouvrir sous conditions (place et pas de prise en charge) mais priorité aux futurs formateurs FFN. Peut-être devra t on établir un coût de la semaine pour répondre à ces demandes qui vont se développer avec l'intégration de l'AA dans les textes règlementaires des diplômes d'Etat.

Fin de la réunion à 10h50

